

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 13 ET 14 DÉCEMBRE 2021**Point 4.1.13 de l'ordre du jour****Crédit d'étude pour développer la stratégie de biodiversité en ville****1. Introduction**

Lors du Conseil général de mai 2019, en réponse à un postulat, le Conseil communal estimait opportun que toutes les actions entreprises par la Ville au niveau de ses espaces verts puissent être valorisées sous forme d'une certification « Villeverte Suisse ».

En février 2020, la Ville de Bulle a signé une convention avec l'Union Suisse des Services des Parcs et Promenades définissant la procédure de certification Villeverte Suisse. Un groupe de travail a été mis en place en intégrant tous les acteurs communaux concernés par ce thème. La phase initiale permettant de démontrer les besoins d'action, les démarches ainsi que les efforts nécessaires pour obtenir la certification s'est déroulée entre le printemps 2020 et l'été 2021.

Les résultats de la phase initiale ont permis de définir les ressources nécessaires pour procéder à la certification de notre Ville et assurer un développement durable des espaces verts, ainsi qu'un effort soutenu vers la meilleure pratique à poursuivre. Ainsi, avec pour but une amélioration de la qualité de vie, du choix des espaces verts et de leur entretien, la démarche profitera tant à la population qu'à la faune et la flore.

2. Résultat de la phase initiale

La première phase du processus de certification a mis en évidence les forces et les possibilités d'amélioration sur la base du catalogue de mesures normalisé de Villeverte. Cette phase initiale a également montré qu'il existe encore un grand potentiel au niveau stratégique et dans la documentation des processus internes.

La pression sur l'espace libre et la recherche pour mettre en place des infrastructures allant de pair avec le développement ont engendré une prise de conscience qui se traduit par l'élaboration d'instruments spécifiques pour le développement urbain, lesquels prennent en considération les exigences environnementales. Des principes pour la construction des aménagements des espaces publics de qualité sont encore à définir, respectivement à mettre en application. De la même manière, il s'agit de définir des directives pour les espaces privés.

Des inventaires détectant les déficits (au niveaux des écosystèmes, des réseaux écologiques, etc.) constitueront la base pour mettre en place une stratégie de biodiversité. Ils permettront de concrétiser des mesures ciblées et d'en planifier le calendrier.

La communication à l'attention de la population en général et des propriétaires privés en particulier peut être améliorée, notamment en ce qui concerne la sensibilisation contre les espèces invasives et la qualité écologique des aménagements extérieurs.

Les mesures principales recommandées sont les suivantes :

- Élaboration d'une stratégie de biodiversité en ville basée sur un inventaire écologique.
- Concrétisation des principes d'aménagement d'espaces verts publics et privés en les intégrant dans les procédures d'appel d'offres, de permis de construire et de réalisation.
- Revoir et compléter le cadastre des espaces verts et établir des plans de gestion détaillés.
- Cibler l'information pour la population.

Les efforts fournis depuis des années par la Ville de Bulle dans le développement de ses espaces verts, tant dans la réalisation de ses projets d'espaces publics et leur exploitation, que dans ses exigences pour les projets privés, lui permettent déjà de présenter sa candidature à la certification Villeverte, pour autant qu'une partie des mesures soient réalisées avant l'audit de certification.

3. Processus et plan d'action

La démarche pour la « Stratégie de biodiversité en ville » commencera par préciser les objectifs, les domaines d'action, les périmètres d'analyse, et les éléments de projet (procédure et organisation). Tous ces éléments seront soumis à consultation et des changements éventuels y seront apportés. Des cahiers des charges seront définis pour procéder à l'inventaire de la biodiversité et analyser les infrastructures écologiques.

Le résultat des analyses permettra de déterminer un concept de réalisation constitué :

- d'un plan d'action basé sur les objectifs à atteindre, les déficits constatés et les priorités établies;
- d'un calendrier de réalisation.

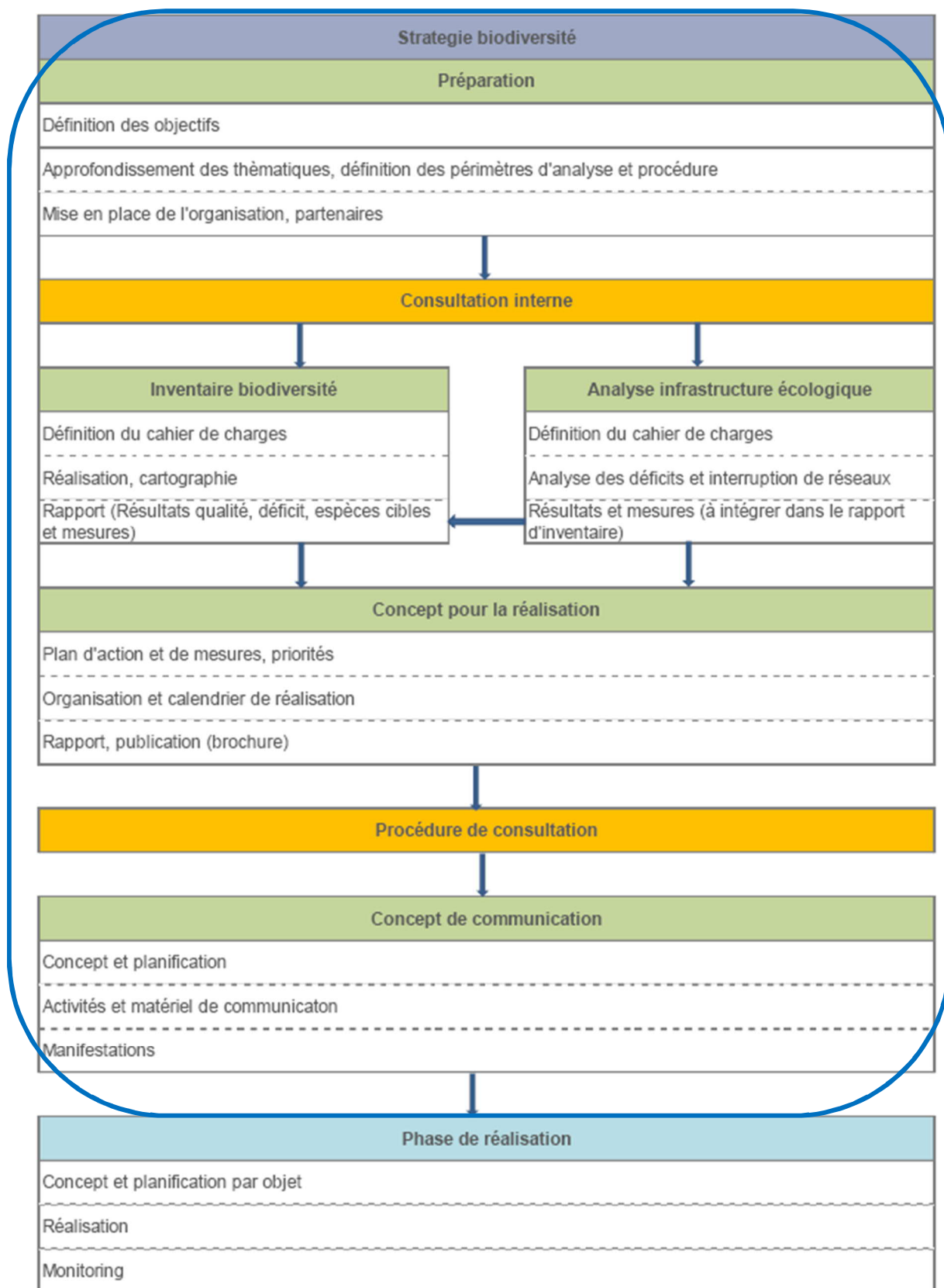
En plus, la démarche permettra aussi d'élaborer et de mettre en oeuvre :

- un concept de communication sur la biodiversité pour sensibiliser la population et pour renforcer les compétences des acteurs;
- des directives fixant les principes pour les aménagements des espaces publics et privés.

Les résultats de ces études pourront être intégrés dans le développement des projets publics et privés.

Ci-après, dans les grandes lignes, la démarche pour la « Stratégie de biodiversité en ville » :

. / .



La phase de réalisation n'est pas comprise dans le cadre du crédit d'étude.

4. Calendrier

L'audit pour la certification Villeverte Suisse est prévu au printemps 2022. Les mesures à court terme sont à réaliser avant l'audit. Les études pour cette stratégie et les directives pour les aménagements des espaces publics et privés devraient être élaborées dans un horizon de deux ans environ.

5. Réponse au postulat de M. Philippe Dupasquier demandant que la Commune s'engage à planter un chêne pour mille habitants

Lors de la séance du 31 mai 2021, le Conseil général a transmis le postulat de M. Philippe Dupasquier demandant que la Commune s'engage à planter un chêne pour mille habitants.

Si le but du postulat est louable, le Conseil communal souhaite une réflexion plus large sur la question de la végétalisation de notre commune. De plus, il sied de rappeler que notre ville profite d'un héritage qui ne date pas d'hier avec ses 2'900 arbres situés sur le domaine public. Durant ces dix dernières années, la Ville de Bulle a planté 490 arbres dans le cadre des projets de réaménagement des espaces publics, dont 438 nouveaux. Comme précisé dans le postulat, le choix de l'emplacement pour la plantation d'un chêne est important ; il doit être fait avec soin. Pour information, la Ville a planté, en 2017, 46 *Quercus robur* (chênes pédonculés) en limite de la zone urbaine le long du chemin de Longeraie.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal estime que le crédit demandé pour étudier la stratégie de biodiversité en ville non seulement répond au postulat de M. Ph. Dupasquier, mais va plus loin que la demande formulée, et permettra de définir de manière précise les types, les endroits et les besoins de végétalisation sur le territoire communal, ainsi qu'une planification des arbres majeurs à venir. Le Conseil communal étudiera encore la possibilité de planter, le moment venu, un arbre majeur pour marquer le franchissement du cap des 25'000 habitant·e·s.

6. Coûts

Mesures à court terme

Accompagnement et communication pour la certification Villeverte Suisse	Fr.	15'000.00
Spécifications plantations d'arbres et espaces verts	Fr.	16'000.00

Stratégie biodiversité

Définition des objectifs et cahier des charges	Fr.	20'000.00
Inventaire biodiversité	Fr.	85'000.00
Analyse de l'infrastructure écologique	Fr.	15'000.00
Plan d'action, mesures et rapport	Fr.	50'000.00
Procédure de consultation et concept de communication	Fr.	30'000.00
Activités et matériel de communication biodiversité	Fr.	50'000.00

Directives pour les aménagements des espaces publics et privés

Ateliers et concept de base	Fr.	23'000.00
Établissement des directives	Fr.	57'000.00

Divers et imprévus

	Fr.	10'000.00
Total HT	Fr.	371'000.00
TVA 7.7%	Fr.	28'567.00
Total TTC	Fr.	399'567.00

Montant arrondi à

Fr. 400'000.00

Ce montant pourrait bénéficier d'aides financières du Canton au sens la loi sur la protection de la nature et du paysage, tant pour les inventaires de la biodiversité que pour les aspects de communication.

7. Crédit demandé

Étude pour étudier la biodiversité en ville	Fr.	400'000.00
Fonds énergie 1%	Fr.	4'000.00
Fonds culture et embellissement 1%	Fr.	<u>4'000.00</u>
Total investissement, TVA 7.7 % comprise	Fr.	408'000.00
Montant arrondi à	Fr.	<u><u>410'000.00</u></u>

Crédit total demandé	Fr.	<u><u>410'000.00</u></u>
-----------------------------	------------	---------------------------------

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 410'000.00 TTC pour développer la stratégie de biodiversité en ville, dont à déduire d'éventuelles aides financières du Canton.

Financement : Par emprunt de Fr. 410'000.00 TTC auprès d'un organisme financier.

Amortissement : 2.5 % par année, dès 2024.

Intérêts : 1.5 % par année.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic
Jacques Morand

Le Secrétaire général
Raoul Girard